

POUR ADHÉRER

Adhérer au Choix est le meilleur moyen pour renforcer notre action.

- **Par carte bleue sur le site :**
www.choisirmafindevie.org
- **Par chèque**, libellé et adressé à :
« Le Choix, Citoyens pour une mortchoisie »
Maison de la vie associative
Boite n° 36
54 Rue Jean Baptiste Pigalle,
Paris 75009
- **ou par l'intermédiaire de vos représentants régionaux** lors des réunions ou débats locaux.

COTISATION ANNUELLE

Pour l'année 2020, elle est **fixée à 15 €**.

Pour les petits budgets à 10 euros.

La cotisation de soutien à 50 €

Les dons sont les bienvenus.

Ils nous permettent d'envisager de plus vastes actions.

Si vous souhaitez plus particulièrement vous investir, vous pouvez contacter nos groupes régionaux ou nous contacter sur notre site web.

DÉCOUVREZ NOTRE SITE :

www.choisirmafindevie.org

- *Il vous renseigne sur :*

- *la vie de l'association,*
- *l'actualité de la fin de vie en France et dans le monde,*
- *vos droits.*

- *Il vous propose de nombreuses rubriques pour mieux comprendre notre combat et vous aider à mieux choisir votre fin de vie,*

- *Il vous aide à remplir*

VOS DIRECTIVES ANTICIPÉES

RÉGION LE SEGALA

Michel Bouyssièrre

segala.lechoix@gmail.com

Caterina Fusco

c.fusco.lechoix@gmail.com

autour de Cordes sur ciel.

Jacqueline Salenson

belleile04@hotmail.com

0 660 951 131

<http://www.jacquelinesalenson.com/>

Gaillac.



QUI SOMMES-NOUS ?

Une association, loi 1901, laïque, sans but lucratif, fondée en 2018, avec :

- Une coprésidence .
- Un collège décisionnel.
- Plusieurs représentations régionales.
- Près de 10.000 membres.

POURQUOI AGIR ?

Nous sommes nombreux à avoir été témoins de fins de vie où des personnes ont dû subir des souffrances physiques et/ou psychiques vécues comme insupportables.

Par son côté extrêmement restrictif, la loi Claeys-Léonetti ne répond pas à toutes les situations, même si la personne s'est exprimée dans ses Directives Anticipées. Rien, par exemple, face aux détresses liées aux longues maladies dégénératives.

Si vous souhaitez plus particulièrement vous investir dans l'association, rejoignez nos groupes régionaux.

NOS OBJECTIFS :

NOTRE ASSOCIATION est née de :

- **Sa légitimité citoyenne issue des pétitions**
de Nathalie Gueirard Debernardi et de Marie Godard qui ont permis d'être reçu par le CESE (Conseil Économique, Social et Environnemental) pour admettre une sédation explicitement létale. Depuis les 500 000 signatures ont été largement dépassées, ce qui permet à nouveau de solliciter le CESE pour revoir la loi Leonetti Claves.
- **Sa détermination à mobiliser** tous ceux qui peuvent jouer un rôle pour l'obtention de la future loi : **médecins, soignants, juristes, et toute personne œuvrant en France pour que la liberté de choisir sa fin de vie devienne une réalité.**
- **Sa volonté de lancer des actions pour réveiller les responsables politiques.**
- **Son fonctionnement démocratique et décentralisé,** offrant aux représentations régionales une autonomie de fonctionnement et de financement.
- **Sa transparence en matière de finance** avec une co-trésorerie, un comité de surveillance et une publication annuelle des comptes.

Nous demandons avant tout

LE VOTE D'UNE LOI PERMETTANT dans notre système de santé public :

- 1) **L'AIDE MÉDICALE À MOURIR (AMM)**
 - sous forme de soins palliatifs – sédation continue profonde - en attendant la mort, donnés via un service de SP hospitalier ou par son généraliste chez soi, ou
 - sous forme de mort volontaire ou délibérée : suicide assisté ou « euthanasie »
- 2) **Le STRICT RESPECT des DIRECTIVES ANTICIPÉES** qui doivent être considérées comme un vrai testament de vie, et s'imposer aux médecins **dans le cadre d'une PROCÉDURE COLLÉGIALE VRAIE, mettant le « mourant » au centre de la décision.**

LES FRANÇAIS RÉCLAMENT CES DROITS NOUVEAUX.

Pour ce faire,

Nous vous invitons à participer aux évènements que notre association organise localement ou nationalement.

REJOIGNEZ-NOUS pour obtenir une loi qui respecte notre dernière liberté !

AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, tout malade qui veut bénéficier de cette aide (médicale à mourir) est obligé de se rendre à l'étranger. C'est socialement injuste et humainement inacceptable, car l'exil rend cette épreuve encore plus douloureuse.

DE NOMBREUX PAYS SONT PLUS AVANCÉS QUE NOUS.

- Aux **Pays-Bas et en Belgique**, une loi sur l'Aide Médicale à Mourir existe depuis près de 20 ans. Plus récemment au **Luxembourg et dans plusieurs états d'Amérique du Nord.**
- En **Suisse**, le Suicide assisté est reconnu.
- **Le Canada, en 2016**, a voté une loi sur l'Aide Médicale à Mourir.
- **Le parlement portugais**, en février 2020, a voté une proposition de loi semblable.
- En **Allemagne et en Italie**, les conseils constitutionnels ont récemment rappelé à leurs gouvernements que **toute loi limitative en matière de choix individuel de fin de vie était anticonstitutionnelle.**